


**Lire :** « La condition suspensive sera réalisée en cas d'obtention d'un ou plusieurs accords définitif de prêts au plus tard le 15 octobre 2021.»

Cet avenant n'entraîne aucun autre changement des autres conditions figurant dans l'acte.

Pour le VENDEUR  
Fait à MONTAUVILLE  
Le 16/09/2021  


Pour l'ACQUEREUR  
Fait à  
Le